

## **POSITION DE LA CURIF**

### **Réforme de l'accès à l'enseignement supérieur : une opportunité unique de mettre fin à la sélection par l'échec**

La situation actuelle est alarmante puisqu'elle a entraîné la mise en place du tirage au sort et la non affectation de milliers d'étudiants souhaitant intégrer l'enseignement supérieur. Cette situation qui consiste à exclure les jeunes de l'accès à l'enseignement supérieur n'est pas acceptable. Il faut agir rapidement et efficacement afin de répondre aux attentes des étudiants et de leurs familles en créant les conditions d'une réussite pensée pour tous.

Elle s'inscrit dans un contexte marqué par :

- un problème qui n'est pas seulement celui des filières dites sous tension, il concerne l'accueil des bacheliers dans l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur ;
- des filières sélectives plébiscitées par les élèves et leurs familles puisqu'elles représentent 70% des premiers choix sur APB, alors même que toutes ces filières ne sont pas inscrites dans le logiciel APB ;
- la sélection à l'université qui est malheureusement une réalité, elle qui s'effectue par l'échec. Ce taux d'échec élevé n'est pas acceptable, humainement pour les jeunes, socialement et économiquement, et nuit à la réputation des universités.

Il est essentiel d'envisager des propositions à la fois raisonnables et ambitieuses à même d'assurer le succès des étudiants par une bonne orientation et un contrat de réussite sans exclure des jeunes de l'accès à l'enseignement supérieur.

Cela passe tout d'abord par une information cohérente des lycéens sur l'ensemble de l'offre de formation de l'enseignement supérieur, les conditions d'accès, et une réflexion sur l'orientation préparée avant la classe de terminale. Les établissements d'enseignement supérieur doivent être fortement mobilisés sur ces actions en apportant les éléments d'information nécessaires et en contribuant à la formation tout au long de la vie des acteurs du secondaire.

Ensuite, la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur est nécessaire afin de proposer une solution adaptée à tous les publics en cohérence avec les acquis antérieurs, dans un système où il n'est pas possible de reprendre tout à zéro à chaque étape. Tous les étudiants n'ont pas vocation à se diriger vers une licence générale. La réussite des jeunes diplômés issus des

baccalauréats technologiques et professionnels passe par une offre de formation adaptée. Les filières d'IUT et de STS, comme des formations professionnelles courtes, ont un rôle central à jouer notamment dans la formation de ces jeunes diplômés.

La réussite en licence générale nécessite la maîtrise préalable de connaissances et de compétences par l'étudiant. C'est pourquoi il est nécessaire de définir des prérequis prescriptifs, transparents et opposables, cadrés nationalement et définis par les établissements, et conditionnant l'accès à l'université.

Le système doit offrir à chaque jeune la possibilité de se réaliser en lui proposant des solutions en adéquation avec ses aspirations. Si un bachelier ne dispose pas des compétences requises pour des formations visées, il faut lui proposer, soit de se diriger vers une autre filière, soit lui donner les moyens et l'occasion d'acquérir ces compétences (repasser le baccalauréat dans une spécialité plus adaptée ; effectuer une année de césure avant son inscription dans un établissement d'enseignement supérieur ; intégrer une autre filière permettant d'acquérir les compétences attendues). Il faut également trouver une solution pour les personnes en situation de fragilité, contraintes à s'inscrire comme étudiants non pour y suivre une formation, mais pour bénéficier des droits qu'offre le statut d'étudiant.

Enfin, l'ensemble de ces propositions doit être vu dans un cadre d'évolution des formations et des parcours. D'abord en prenant en compte la nécessaire avancée dans les innovations pédagogiques, le droit à l'expérimentation et aussi en acceptant dans le cadre du contrat de réussite étudiante que les parcours ne soient plus linéaires, mais puissent laisser un droit de se réorienter et un droit différé à la poursuite d'étude dans une vision intégrée de formation tout au long de la vie. Ces nécessaires transformations devront être soutenues par des moyens pérennes.

Dans cette démarche active de construction progressive d'un parcours, le contrat de réussite devra, quant à lui, être un outil d'intermédiation entre les équipes pédagogiques et les étudiants et une garantie pour chacun dans son désir de se former.

La CURIF propose des pistes claires et ambitieuses pour réformer l'accès à l'enseignement supérieur, dont chaque acteur de l'enseignement supérieur aura à prendre sa juste part. Elles permettent d'une part de mieux accompagner les étudiants dans leurs projets et d'autre part de les conduire vers la réussite en refusant toute forme de sélection par l'échec, dont on connaît les effets délétères. En ouvrant le champ des possibles, les étudiants seront amenés à être acteur de leur projet personnel et de leur formation. Elles créent également un climat valorisant où chaque acteur, étudiant, comme enseignant, aura envie de s'impliquer.